



INTERNATIONAL POLICE ASSOCIATION
PROVINCE de NAMUR asbl
50^{ème} anniversaire de la création de la Provinciale

PROGRAMME

Sous le Haut Patronage de notre Président d'Honneur, Monsieur Denis MATHEN, Gouverneur de la Province de NAMUR et Monsieur Maxime PREVOT, Bourgmestre de la Ville de NAMUR, pour l'aide logistique qu'il a bien voulu nous consentir, par la voie de ses services.

Samedi 01 juin 2013

Jusque 10h15 : Accueil des délégations

10h30 à 11h30 : Séance académique

11h30 à 12h30 : Verre de l'Amitié I.P.A.

13h00 à 14h30 : Lunch « Sandwiches »

Sur pains variés contenant, entre autres, saumon crème aigre, thon pêche, rôti de bœuf à l'ancienne, brie sirop de Liège, Mousse de crabe, Magret de canard fumé, ...) Softs, bières, vins, buffet de desserts et café

14h45 : Visite (avec dégustation) de la société UPIGNAC (société spécialisée dans le foie gras), à UPIGNY

SOIREE DE GALA

18h00 : Rassemblement des participants inscrits à la soirée de GALA en la salle du BIENVENU à WEPION

18h15 : Accueil par le Comité Provincial et échange des cadeaux

19h00 : **Apéritif maison - boissons softs - amuse-bouche** présentés en verrines et cuillères de porcelaine

20h00 : **REPAS de GALA élaboré par le Chef Joël BERNARD (« Le Plaisir de Recevoir ») de LUTTRE**

Entrée froide

Carpaccio de bœuf et copeaux de parmesan

Entrée chaude

Filet de sole à l'Écossaise à la crème champagne et crevettes grises

Sorbet au citron et à l'eau de Villée

Plat

Mignon de veau à la sauce porto et pleurotes sur légumes de saison et pommes Macaire

Dessert

Tiramisu aux poires

Café

Compris dans le prix : Sélection de **vins blanc** (Chardonnay) et **rouge** (1^{ère} côte de Blaye) servis à discrétion

Eaux plates et pétillantes à table

22h00 à 01h00 : Soirée dansante (Boissons payantes)

01h00 : Pour les délégations qui logent: Retour à l'hôtel - Pour les autres : Départ.

Dimanche 02 juin 2013

Pour les délégations inscrites à la visite de la Province :

08h45 : Départ pour la visite (avec dégustation) de l'ESCARGOTIERE (société spécialisée dans l'élevage d'escargots) à WARNANT.

11h15 : Visite culturelle et repas de midi à l'Abbaye de MAREDSOUS

15h00 : Visite de la grotte « LA MERVEILLEUSE » à DINANT

A l'issue de cette visite, DEPART des délégations OU, pour les désireux :

16h30 : Visite libre de la ville de DINANT

Pour les délégations qui logent : **18h00** : Retour vers l'hôtel – Soirée libre.

Lundi 03 juin 2013

Pour les délégations inscrites : **10h00** : Départ pour la visite du **Musée de la Police** à FLOREFFE et de l'**Abbaye de FLOREFFE** avec une dégustation de bière de cette Abbaye. Pour les autres : **DEPART**

INFORMATIONS

Nous proposons plusieurs options permettant à chacun d'arranger son weekend comme il le désire. Chaque participant peut décider de n'assister qu'à l'une ou l'autre activité ou de loger, s'il le désire, dans un hôtel de son choix pour pouvoir également participer aux activités du dimanche 02 juin et du lundi 03 juin.

Une liste des hôtels proches du Centre Ville figure ci-après. **HOTEL IBIS** - Rue Du Premier Lanciers 10 à NAMUR- **HOTEL BEAUREGARD**, Avenue Baron de Moreau 1 à NAMUR - **GRAND HOTEL DE FLANDRES**, Place de la Gare à NAMUR - **BEST WESTERN NEW HOTEL DE LIVES**, Chaussée de Liège, 1178 à 5101 NAMUR (Lives-sur-Meuse) - **HOTEL DES TANNEURS**, Rue des Tanneries 13 B à NAMUR. Il s'agit d'un choix personnel qui n'engagera en aucun cas l'I.P.A. NAMUR. Les prix varient entre € 50 et € 130 selon le type d'établissement.

Afin de ne pas vous imposer un hôtel qui pourrait aller à l'encontre de vos goûts, nous vous invitons à choisir et réserver vous-même votre établissement. Nous restons néanmoins à votre disposition si vous désirez malgré tout que nous prenions nous-mêmes contact avec l'établissement choisi.

Si vous connaissez des difficultés de réservation (hôtel complet, par exemple), vous pouvez nous le faire savoir. Nous disposons d'une liste d'autres hôtels établis dans la périphérie namuroise.

Nous communiquerons ultérieurement les renseignements complémentaires (heures et lieux de rendez-vous pour les visites, les adresses et les éventuelles coordonnées GPS utiles) aux personnes ou délégations ayant renvoyé leur formulaire de réservation.

Conditions d'ANNULATION - Remboursements

Pour le repas et les visites : - **70%** de la somme totale si annulation avant le 15 AVRIL 2013

- **50%** de la somme totale si annulation entre le **16 AVRIL**

et le 30 AVRIL 2013

- **Plus AUCUN remboursement à partir du 01 MAI**

2013.

En cas de force majeure, le remboursement du solde versé pourra être consenti sur présentation d'un justificatif (certificat médical, par exemple) et après accord du Conseil Provincial.

Dans tous les cas, l'acompte versé à la réservation sera perdu.

En cas de réservation à l'hôtel : Se conformer aux conditions d'annulation de l'établissement choisi.

En cas d'annulation par l'organisateur, remboursement complet des paiements déjà reçus sans autre recours possible envers lui.

Pour renseignement complémentaire, contact : info@ipaprovincenamur.be ou claudelazaron@hotmail.be



Le Comité de l'INTERNATIONAL POLICE ASSOCIATION - PROVINCE DE NAMUR asbl espère vous compter en nombre pour fêter, avec lui, ce cinquantième anniversaire de sa création.

Merci à tous

Servo Per Amikeco

FORMULAIRE de RESERVATION (à remplir en caractères majuscules et à envoyer soit : **par Mail reprenant le présent fichier**, soit **par simple Mail reprenant les mentions ci-après**, soit par **envoi postal** à **Claude LAZARON**, rue Joseph Debehogne, 22 -5020 VEDRIN - **NAMUR**) et ce, **AU PLUS TARD** pour le **3 mars**.

NOM :.....Prénom:.....

Membre I.P.A. n°.....Section :.....

Adresse complète :

N° de téléphone :..... Adresse E Mail :

Je serai accompagné depersonne(s) (Veuillez mentionner le nombre d'accompagnants)

MON CHOIX (Cochez la case en face de votre choix)

Option 1 : Samedi 01 juin 2013 – Séance Académique uniquement

Accueil - Séance Académique et verre de l'Amitié I.P.A. – **Offert par la Provinciale**

Option 2 : Samedi 01 juin 2013 – Soirée de GALA uniquement :

Apéritif – Repas de GALA et soirée dansante pour le prix total de **€ 55 par personne**

Option 3: Samedi 01 juin 2013 – Journée complète :

Séance Académique et participation à toutes les activités de la journée (buffet de midi, visite et soirée de GALA) pour le prix total de **€ 85 par personne**

Option 4 : Samedi 01 juin 2013 – GALA du soir et toutes les activités du Dimanche 02 juin 2013

Apéritif – Repas de GALA - Soirée dansante **ET** toutes les activités du Dimanche 02 juin pour le prix total de
€ 95 par personne

Option 5 : Samedi 01 juin 2013 – Journée complète ET dimanche 02 juin 2013 – Journée complète :

Participation à toutes les activités de la journée du samedi 01 juin, soirée de GALA **ET** toutes les activités du dimanche 02 juin pour le prix total de **€ 120 par personne**

Option 6 : Dimanche 02 juin 2013 uniquement :

Participation aux visites de la journée du dimanche 02 juin pour le prix total de **€ 40 par personne**

Option supplémentaire GRATUITE

Participation à l'activité du **lundi 03 juin 2013**

Montant total par personne : €..... x ... (nombre de personnes) = € (Coût total)

Une **majoration** de **10 %** du prix total sera appliquée pour les **non-membres de l'I.P.A.** (Cette majoration **n'entre pas** en ligne de compte pour les personnes **vivant sous le même toit** que le membre inscrit).

Une **réduction** de **50%** du prix total sera appliquée pour les **enfants de moins de 12 ans.**

RÉSERVATIONS - PAIEMENTS :

Il vous est demandé de réserver pour le **3 mars 2013 au plus tard.**

Si réservation de l'OPTION 2 uniquement : Versement de **l'entièreté** de la somme à la réservation (**€ 55**).

Pour les autres options : Versement d'un acompte de **€ 50 par personne.** Il vous est néanmoins possible, si vous le souhaitez, de verser l'intégralité de la somme lors de la réservation.

COMPTE BANCAIRE : **IBAN: BE61 7320 0994 8817 - BIC: CREGBEBB** de l'I.P.A. Province de NAMUR asbl – en communication : **NOM, Prénom, N° de l'option choisie**

Le solde sera versé sur le même compte pour le 15 avril 2013 au plus tard.